*ANNEXE A*

**Structure des informations de durabilité du rapport annuel conformément aux dispositions prévues au V de l’article D.533-16-1 du code monétaire et financier pour les organismes ayant moins de 500 millions d'euros de total de bilan ou d’encours**

1. **Démarche générale de l’entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance**
   1. Résumé de la démarche

Le préambule du pacte d’actionnaires mentionne : « la Société vise à fournir une gestion de patrimoine de classe mondiale avec un impact de classe mondiale. La Société offrira un service de gestion de portefeuille externalisé de premier ordre aux familles fortunées, aux investisseurs institutionnels de taille moyenne et aux fondations. De plus, la Société vise à avoir un impact positif sur la société. En particulier, la Société vise à exceller dans les investissements durables et à aider les fondations caritatives à investir. »

De fait, la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et plus généralement d’impact font intégralement partie de la stratégie d'investissement d’Arvella Investments.

Arvella gère exclusivement des mandats discrétionnaires, i.e. Arvella définit une stratégie d’allocations pour ses clients et l’implémente. La stratégie d’allocations consiste principalement à sélectionner des fonds (par exemple ETF, Mutual funds, fonds actifs…) et à investir dans ceux-ci. En de rares cas, Arvella peut décider d’investir directement en titres vifs pour le compte d’un client (à date du présent rapport, un seul client est concerné par cette façon d’opérer).

Arvella Investments utilise deux leviers (Financement et Engagement) pour promouvoir l’ESG.

Ceux-ci sont intégrés conjointement dans le cadre d’investissement (cf explication plus bas).



**Levier du Financement**

Arvella a développé des optimiseurs 3D qui permettent d’ajouter « l’impact » dans le processus de décision.

En développant ces outils, Arvella améliore la théorie moderne des portefeuilles de Markowitz en ajoutant comme troisième dimension l'impact. Ces optimiseurs 3D permettent de trouver le meilleur compromis entre risque, rendement et impact.

Poursuivant cette volonté d’intégrer l’impact dans les mandats gérés, Arvella calcule l’alignement climatique (i.e. la température) des portefeuilles construits pour ses clients lors de propositions commerciales. Par ailleurs, lors de reportings réguliers, Arvella continue d’informer le client sur cette métrique tout en fournissant quelques explications supplémentaires. Si la température est liée à la variable environnement (E), Arvella souhaite également dans un avenir proche pouvoir étendre ce type de communication et d’analyse sur des variables social (S) ou de gouvernance (G).

Plus concrètement, le levier de financement consiste pour Arvella à sélectionner un certain nombre des fonds thématiques à impact (e.g. climatique, biodiversité ou privilégiant certains critères ESG) qui sont incorporés dans le portefeuille des clients.

Il convient de souligner que la stratégie générale d’Arvella n’est pas uniquement de sélectionner des fonds thématiques ou ESG mais de trouver le bon équilibre entre fonds « ESG » et d’autres fonds pour lesquels une méthode d’engagement est aussi possible (voir partie suivante).

**Levier de l’engagement**

Si le financement consiste à sélectionner des fonds ou des entreprises qui sont en avance sur des critères ESG, l’engagement consiste à faire de l’activisme responsable auprès de société ou de fonds dans l’optique d’améliorer les pratiques ESG des entreprises ciblées.

Les études d’Arvella 1 suggère que l'amélioration ciblée de critères E, S ou G peut augmenter la valeur actionnariale. L'intuition est simple : en agissant plus responsablement, les entreprises deviennent plus résilientes, ce que les marchés financiers évaluent en conséquence. Les améliorations ESG qui permettent de générer de la valeur financière sont spécifiques à chaque entreprise. Pour ce faire un outil a été développé.

Celui-ci identifie, pour un ensemble d'environ 2 200 entreprises les métriques ESG qui sont effectivement concernées. En liant engagement responsable et création de valeur financière, le message devient plus convaincant et à même d’insuffler une volonté d’action chez les directions d’entreprises ou actionnaires. Pour chaque variable ESG, l’outil identifie les pairs (i.e. les entreprises semblables à celle analysée) ayant les meilleures pratiques afin de montrer des solutions concrètes. L’outil cible des variables E, S et G qui sont mesurables (c'est-à-dire mieux adaptées à la modélisation économétrique), financièrement pertinentes, ayant une bonne couverture de données, et significatives, comme les suivantes :



Ces études sur l’engagement servent de support à Arvella lors de discussions avec des gestionnaires de fonds dans lesquels Arvella est investi. En 2021, Arvella a conduit une série d’études auprès des gérant de fonds actifs dans lesquels elle était investie afin d’expliquer comment les entreprises en portefeuille de ces fonds pourraient s’améliorer en termes d’ESG.

Le but étant d’inciter les directions d’entreprises à vouloir améliorer leurs sociétés tout en créant de la valeur actionnariale.

**Autres démarches**

Afin de promouvoir l’ESG, Arvella a également lancé une plateforme collaborative en fin 2021 : www.esgforinvestors.com. Celle-ci pourra aider la société à remplir sa mission, à savoir rendre le monde meilleur en partageant nos connaissances.

Ce site innovant, simple à utiliser, libre d’accès et principalement destinés aux investisseurs professionnels facilite l’intégration de considérations ESG dans les processus d'investissement et met notamment à disposition les outils d’engagement ESG ainsi que les optimiseurs 3D qui ont été décrits dans les sections précédentes.

L’objectif d’Arvella est de publier un nouvel outil chaque trimestre afin d’aider les investisseurs à intégrer efficacement l'ESG dans leurs décisions d'investissement.

Il convient enfin de souligner qu’Arvella publie un grand nombre des résultats de ses recherches dans des revues scientifiques, par exemple :

- Promoting Sustainability using Passive Funds - Mercereau, Sertã and Gavini, The Journal of Index Investing, Fall 2019

- Fighting Climate Change as a Global Equity Investor - Mercereau, Neveux, Sertã, Marechal and Tonolo, Journal of Asset Management, February 2020

- Optimising Portfolios across Risk, Return and Climate Impact - Mercereau, and Melin, The Journal of Impact and ESG Investing, Fall 2020

- Integrating Impact Funds into Mainstream Portfolios - Kilmurray, Melin and Mercereau, The Journal of Impact and ESG Investing, Summer 2021)

Ce souhait de publication vise à démontrer la qualité et le bien-fondé des recherches effectuées par Arvella en matière d’ESG.

* 1. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d’investissement

Arvella Investments fait de son devoir d’informer régulièrement ses clients sur ses avancées en ESG.

- Dès « l’onboarding », la société demande aux clients s’ils souhaitent être en lien avec une stratégie climatiquement responsable, notamment en lien avec une trajectoire à moins de 2°C.

- Ensuite, lors de la construction de l’allocation stratégique, Arvella fournit la température moyenne du portefeuille ainsi que des explications sur la philosophie d’investissements et l’intégration de l’ESG dans la stratégie globale.

- Arvella alloue également une partie de l’allocation à des fonds dits « ESG », par exemple via une certaine allocation à un fonds climatique, à un fonds thématique sur la biodiversité et à divers ETFs/MUFUs labelisés qui sont labelisés ESG (cf. partie suivante sur la liste des fonds concernés).

- Auprès des fonds non-labelisés, Arvella procède à de l’engagement, ou activisme responsable, autant qu’elle le peut. Cet engagement consiste notamment à expliquer comment le gestionnaire de fonds dans lequel Arvella Investments est investi peut générer de l’impact tout en créant de la valeur actionnariale. Les études et analyses effectuées sont le fruit de recherches poussées dont les principes généraux et explications sont mis à disposition sur le site www.esgforinvestors.com

- A ce titre, il convient de rappeler qu’Arvella a lancé cette plateforme collaborative www.esgforinvestors.com dédiée à l’impact pour les investisseurs en fin 2021 et Arvella s’engage à mettre à jour le site fréquemment avec des nouvelles recherches et de nouveaux outils.

- Depuis l’année 2022, Arvella informe chaque trimestre ses clients sur la composition de leur portefeuille en distinguant la part liée au levier financement et celle liée au levier engagement. Une température du portefeuille est également fournie avec la part en pourcentage en deçà de 2°C, entre 2°et 3°C et au-delà de 3°C avec à chaque fois la comparaison par rapport à un indice de référence en l’occurrence MSCI ACWI.

Ce reporting est également l’occasion d’informer les clients sur les avancées ESG opérées par Arvella durant la période notamment sur l’évolution de nos outils 3D Optimizers et la prise en compte le cas échéant de nouvelles variables ESG.

Enfin, une section est consacrée aux engagements et initiatives pris par Arvella en matière ESG, ce point sera développé plus bas.

- Enfin, dans un souci de transparence et de dialogue continu, Arvella a recours à des appels informels et fréquents avec ses clients dans lesquels les avancées en matière ESG sont discutées.

* 1. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Les entités assujetties aux obligations de publication de l’article 29 de la loi 2019-1147 relative à l’énergie et au climat fournissent les informations prévues au a), b), d) et e) du 1° du III de l’article D. 533-16-1 du code monétaire et financier

En plus de ses activités destinées à promouvoir l’ESG, Arvella a rejoint des initiatives actionnariales pour amplifier ses efforts :

  



Relativement à ces initiatives deux éléments à signaler sur l’année 2022 :

* A picture containing font, logo, text, graphics

  Description automatically generated
* En 2022, nous avons cosigné des lettres d'investisseurs adressées à vingt entreprises détenues dans les portefeuilles de nos gestionnaires actifs pour les encourager à publier des données sur le changement climatique, les forêts et la sécurité de l'eau. En 2023, nous avons décidé de ne pas participer à la campagne de non-divulgation car nous n'étions plus en mesure de discerner les entreprises qui ne divulguaient pas du tout de données environnementales. CDP et ne prend pas en compte les divulgations faites par les entreprises sur d'autres plateformes largement utilisées par les acteurs du marché. Dorénavant, nous ne soutiendrons CDP que pour les campagnes qui demandent des actions raisonnables de la part des entreprises engagées.
* 
* En janvier 2023, ShareAction a partagé avec les signataires leur deuxième série de lettres d'engagement à envoyer aux entreprises européennes de produits chimiques et nous a demandé notre avis. Nous avons proposé une série d'amendements à ces lettres d’engagement. Ils ont décidé de prendre en compte la majorité de nos commentaires. En particulier, ils ont intégré l'incitation financière pour les entreprises à réduire leurs émissions sur la base du fait que cela démontre le potentiel de création de valeur à long terme. Ils ont également modifié les lettres pour demander explicitement à rencontrer l'équipe de direction, qui a le pouvoir de décision.

1. **Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d’informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)**

Liste des produits financiers et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

Arvella Investments gère des mandats discrétionnaires dont la stratégie est propre à chacun de ses clients. L’analyse du portefeuille de tous les clients à fin avril 2023 démontre que la société est investie à près de 38,5% dans des fonds SFDR 8 ou 9.

Notons qu’Arvella, en tant que société de gestion, gère une SICAV obligataire qui est catégorisée SFDR 6 et dont les encours ont été incorporés dans la section « autre » du tableau ci-contre



Date du rapport : 21 juin 2023